



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Surveillance des prix SPR

Bas médicaux de contention

Analyse du marché suisse et comparaison internationale des prix

Surveillance des prix

Berne, octobre 2018



Impressum

Bas médicaux de contention. Analyse du marché suisse et comparaison internationale des prix

Auteur: Malgorzata Wasmer

Surveillance des prix
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

www.monsieur-prix.admin.ch

Berne, octobre 2018



Avant-propos

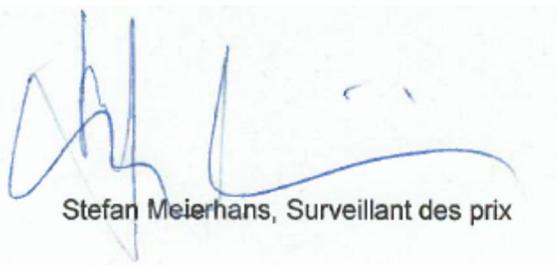
Les moyens auxiliaires médicaux qui doivent être remboursés par la caisse d'assurance-maladie sont répertoriés dans une liste officielle contenant des montants maximaux de remboursement. Cette liste s'appelle LiMA - Liste des moyens et appareils.

Le 20 juin 2011, il y a plus de sept ans, j'ai écrit une lettre de 19 pages au ministre de la Santé de l'époque, le conseiller fédéral Burkhalter. Cette lettre contenait - étayée par des chiffres et des exemples - la recommandation de gérer ladite LiMA de manière systématique et cohérente. Les montants de remboursement étant beaucoup trop élevés - et par conséquent les prix trop élevés facturés à nos caisses d'assurance-maladie.

Si nous présentons aujourd'hui à nouveau une comparaison des prix pour un produit de la LiMA cela est dû au fait que la gestion systématique de la LiMA n'a malheureusement pas encore été mise en place. De premiers petits ajustements tarifaires ont certes eu lieu, mais une révision globale se fait toujours attendre.

Je m'abstiendrais volontiers de publier régulièrement de telles comparaisons. Pour cela, il faudrait que des changements systémiques pour une meilleure gestion de cette liste soient enfin mis en œuvre.

Des enquêtes récentes montrent que les coûts de la santé figurent en tête du Baromètre des préoccupations des Suisses. On pourrait y objecter que, dans un cas particulier, les surtaxes ne sont pas aussi élevées qu'ailleurs. Ceux qui pensent ainsi ne prennent cependant pas au sérieux les préoccupations de la population au sujet de la charge financière que représentent les primes d'assurance-maladie. Nous devons agir de manière décidée et sans délai - aussi bien pour les petits que pour les grands montants - afin de freiner au moins quelque peu l'augmentation future des primes. Puisse cette étude y apporter une contribution modeste mais importante.



Stefan Meierhans, Surveillant des prix



Table des matières

Résumé	5
1. Bas médicaux de contention : principes de remboursement en Suisse	6
2. Analyse des prix sur le marché suisse et sur le plan international	7
2.1 Méthode	7
2.2 Données	7
2.3 Résultats	8
Marges de distribution sur le marché suisse	8
Comparaison internationale des prix de vente aux revendeurs spécialisés	10
Comparaison internationale des prix de vente à l'utilisateur final	11
3. Recommandations de la Surveillance des prix	12
Annexe	13
Annexe 1 : Classes de contention et indication de la compression élastique	13
Annexe 2 : Comparaison des tarifs des bas de contention fabriqués en série (LiMA) et sur mesure (ASTO)	14



Résumé

Principaux résultats

Le présent rapport présente les résultats d'une étude des prix des bas médicaux de contention en Suisse et sur le plan international. Selon les données du Tarifpool pour l'année 2017, les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins liés à l'utilisation de bas de contention s'élèvent à environ 21 millions de francs. Lors de l'analyse du marché suisse, nous avons constaté d'énormes différences entre les montants maximaux de remboursement pour les bas de contention fabriqués en série et les tarifs convenus pour des bas de contention confectionnés sur mesure ; un écart des tarifs allant de 500 à 800%.

Les résultats de notre enquête sur les prix des bas en série révèlent également un taux élevé des marges commerciales prélevées par les revendeurs spécialisés, de l'ordre de 63 % à 73 %. Contrairement au marché des médicaments, les marges de distribution pour les moyens auxiliaires ne sont pas réglementées en Suisse.

Les résultats de la comparaison internationale des prix indiquent que les fabricants des bas de contention vendent leurs produits aux revendeurs à l'étranger aux prix qui oscillent, en fonction du type de bas, en moyenne entre 62 % et 75 % des prix suisses. Les différences de prix pour les patients peuvent être également assez importantes. Tandis qu'en Allemagne, les prix correspondent en moyenne à 80% des prix en Suisse, en Autriche, les patients ne paient quasiment que la moitié (50%).

Recommandations

Selon l'art. 32, al. 1, LAMal, le système suisse de remboursement doit respecter les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (EAE). Par conséquent, le Surveillant des prix recommande les mesures suivantes :

1. Les montants maximaux de remboursement dans la LiMA doivent se baser sur une comparaison internationale des prix et être actualisés annuellement.
2. Introduire une obligation de rembourser des bas de contention produits en série acquis à l'étranger afin d'accroître la concurrence sur le marché suisse.
3. Les tarifs des bas de contention confectionnés sur mesure qui sont inscrits dans la LiMA mais qui se réfèrent aux positions du tarif ASTO (Tarif des travaux techniques en orthopédie) doivent également être révisés.

Méthode

D'abord, nous présentons un aperçu des tarifs de remboursement actuellement en vigueur en Suisse. Ensuite, afin d'évaluer leur économicité, nous procédons à une comparaison internationale des prix. A cet effet, en mai 2018, la Surveillance des prix a ouvert une enquête auprès des principaux producteurs des bas de contention en série disponibles actuellement sur le marché suisse. Sept fournisseurs ont répondu à notre appel. Les données fournies nous ont permis d'effectuer une comparaison des prix en Suisse et dans quatre pays européens, à savoir en Allemagne, en Autriche, en Belgique et aux Pays-Bas.

Au vu des débats en cours sur les coûts du système de santé suisse, ces résultats pourront contribuer à l'avancement des travaux de la révision de la Liste des moyens et appareils (LiMA). Ils présentent également de l'intérêt pour le grand public. En effet, ces deux dernières années la Surveillance des prix a reçu plusieurs contestations de la part de citoyens concernant les prix surélevés des bas de contention, surtout ceux fabriqués sur mesure.



1. Bas médicaux de contention : principes de remboursement en Suisse

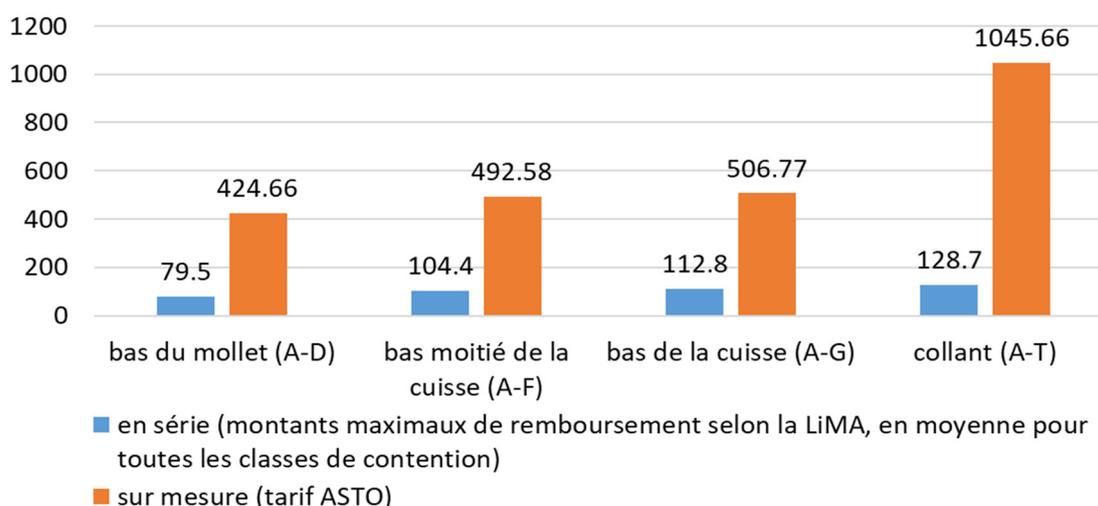
Les bas de contention sont considérés comme des dispositifs médicaux. Ils sont prescrits aux patients à une fin thérapeutique, notamment pour soigner l'insuffisance veineuse. Comme tout autre dispositif médical, les bas de contention sont assortis de contre-indications (par exemple la diabète ou l'insuffisance cardiaque) et, par conséquent, ils nécessitent une ordonnance médicale. Ils sont repartis en quatre classes de contention en fonction de la pression mesurée au niveau de la cheville (voir annexe 1).

Les règles de remboursement sont différentes pour des bas de contention fabriqués en série et pour les bandages compressifs sur mesure. En ce qui concerne les bas médicaux de contention en série, l'assurance de base prend en charge leurs coûts jusqu'à concurrence du montant maximal indiqué dans la LiMA (Liste des moyens et appareils) qui varie en fonction du type de bas et de la classe de contention. De même, comme dans tous les autres pays de référence, les caisses-maladie remboursent au maximum les coûts de deux paires de bas par année. Selon les informations techniques disponibles, après six mois, le tissu perd de sa résistance et l'efficacité médicale diminue.

Si des modèles de série ne conviennent pas aux mensurations d'une personne en particulier, des bas de contention peuvent également être fabriqués sur mesure. Dans ce cas, le remboursement des coûts s'effectue selon les positions du tarif ASTO (Tarif des travaux techniques en orthopédie)¹. Toutefois, le prix des bas faits sur mesure peut largement dépasser le prix des bas de série (voir le tableau dans l'annexe 2). Selon les tarifs en vigueur, les bas sur mesure sont actuellement entre cinq et huit fois plus chers que des bas de série (voir graphique 1). Ceci malgré le fait qu'ils soient fabriqués quasiment de même façon, c.-à-d. en utilisant des machines à tricoter automatiques ou assistées par ordinateur, puis des machines à coudre pour les finitions. De plus, à ce prix de base, il faut souvent ajouter encore le coût de la prise de mesures, des positions supplémentaires et des accessoires qui peuvent s'élever facilement à environ 200 CHF.

Enfin, comme tout autre produit inscrit dans la LiMA, seuls les bas de contention achetés en Suisse sont pris en charge par l'assurance de base (principe de la territorialité).

Graphique 1 : Comparaison des montants de remboursement des bas de contention fabriqués en série et sur mesure (pour une paire, en CHF, TVA comprise)



Source : LiMA, Tarif ASTO

¹ Ce tarif est négocié entre l'Association suisse des techniciens en orthopédie (ASTO), la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM), l'Assurance militaire (AM) représentée par la Suva - Division assurance militaire et l'Assurance-invalidité (AI) représentée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).



2. Analyse des prix sur le marché suisse et sur le plan international

2.1 Méthode

En mai 2018, la Surveillance des prix a ouvert une enquête auprès des principaux fabricants des bas de contention fabriqués en série, vendus sur le marché suisse². Nous leur avons demandé de nous communiquer 1) les prix de vente de leurs produits aux revendeurs spécialisés (des magasins d'articles sanitaires, des magasins d'articles d'orthopédie, des pharmacies, etc.) et 2) les prix de vente conseillés à l'utilisateur final. Ceci sur le marché suisse et dans neuf pays de référence selon l'art. 34a^{bis} de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Suède.

2.2 Données

Pays analysés

Pour la comparaison internationale des prix, nous avons retenu les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique et Pays-Bas. La France et la Grande-Bretagne ont été écartées de notre analyse car leur définition des classes de contention n'est pas compatible avec celle utilisée en Suisse et dans d'autres pays de comparaison. Nous n'avons également pas pu considérer les prix au Danemark, en Finlande et en Suède, étant donné que les données reçues ont été largement lacunaires.

La comparaison des prix avec l'étranger a été réalisée sur la base du taux de change de référence de 1,11 francs pour un euro. Celui-ci a été utilisé par l'OFSP entre le 1er janvier et 30 juin 2018 (moyenne pour l'année 2017) lors de la comparaison avec l'étranger du prix des génériques et des médicaments. Pour la comparaison internationale, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été déduite de tous les prix.

Classes de contention

En Suisse, seules les classes de contention II, III et IV sont remboursées par les caisses-maladie (voir la LiMA). La classe I n'est actuellement pas remboursable. La qualité des données reçues dans le cadre de notre enquête nous a permis d'analyser des prix pour les classes I, II et III, mais pas pour la classe IV. Selon les informations des fabricants, les bas de la classe IV sont souvent fabriqués uniquement sur mesure.

Catégorie des bas médicaux

Etant donné la qualité insuffisante des données pour les « bas médicaux de contention, moitié de cuisse (A-F) », cette catégorie a été exclue de l'analyse et ne fait donc pas partie des résultats présentés dans les graphiques 2 et 3.

² Les fabricants suivants ont répondu à notre enquête : Bauerfeind, BSN Medical, Compressana, Gloria Med, Lohmann & Rauscher, Medi et Sigvaris. Nous n'avons reçu aucune réponse de la part de trois entreprises suivantes: THUASNE Deutschland, Formola – distributeur exclusif sur le marché suisse de la marque Solidea by Calzificio Pinelli, Medileg SA - distributeur exclusif sur le marché suisse de la marque Cizeta Medicali S.p.A.



2.3 Résultats

Marges de distribution sur le marché suisse

En Suisse, la vente des bas de contention aux patients se fait en principe par l'intermédiaire des revendeurs spécialisés, c'est-à-dire des magasins d'articles sanitaires, des magasins de matériel orthopédique et des pharmacies. Des personnes qui n'ont jamais porté de compression médicale peuvent y bénéficier d'une prise de mesure et de conseil par un professionnel de santé compétent. Ces services personnalisés comportent bien entendu un certain coût qui se répercute sur le prix de vente des produits. Ils sont cependant d'une moindre importance pour les patients qui rachètent une autre paire et qui connaissent déjà leurs mensurations.

Pour calculer le prix final des bas de contention, il faut ajouter au prix de fabrique des marges commerciales prélevées par les points de vente et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La marge de distribution (MD) est donc la différence entre le prix de vente à l'utilisateur final (le consommateur) (P) et le prix d'achat payé au producteur par le revendeur spécialisé (C) : $MD = P - C$

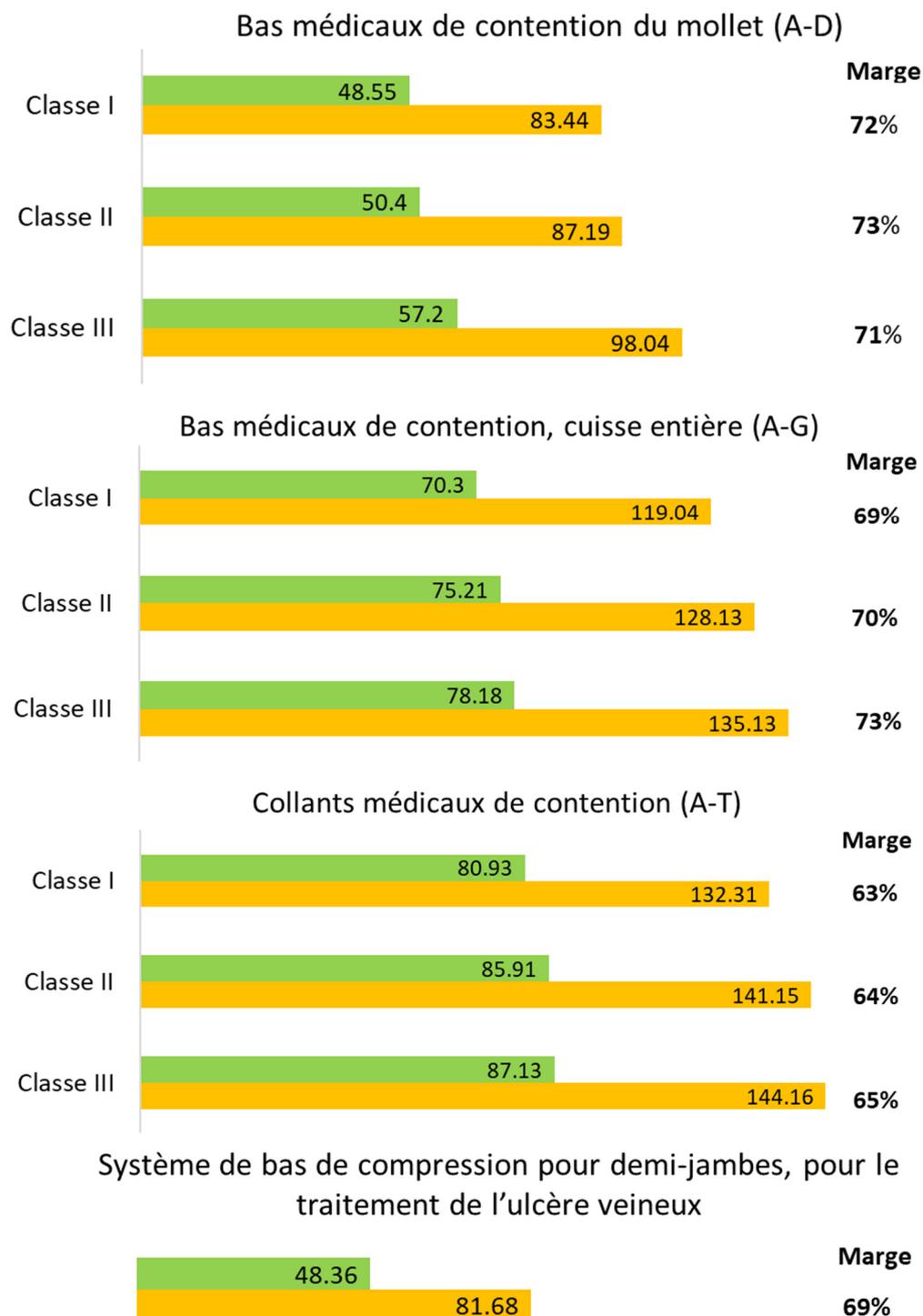
Les résultats de notre enquête révèlent que les marges de distribution sur le marché suisse sont très élevées, même en comparaison avec les marges actuellement applicables aux médicaments. En fonction du type de bas, elles oscillent entre 63 % et 73 % (voir Graphique 2). Il faut néanmoins remarquer que les prix de vente conseillés à l'utilisateur final que nous avons analysés sont les prix indicatifs pour la vente qui nous ont été fournis par les fabricants. Bien entendu, chaque revendeur reste libre en ce qui concerne le calcul et la fixation du prix final.

Contrairement aux médicaments, les marges de distribution pour les moyens auxiliaires ne sont pas réglementées en Suisse. C'est pourquoi la Fédération romande des consommateurs (frc) a demandé en 2016 que, « en lieu et place des prix libres, le prix de fabrique des moyens auxiliaires soit fixé par l'OFSP, en tenant compte des prix moyens relevés dans les pays voisins, et que les marges soient calculées mathématiquement »³.

³ Fédération romande des consommateurs, « *LiMA-térielle* » liste de prix, un article du 3 mai 2016.



Graphique 2 : Prix d'achat par un revendeur spécialisé, prix de vente conseillé pour l'utilisateur final et marges de distribution des bas médicaux de contention en Suisse (prix moyens 2018 pour une paire, en CHF, hors TVA)



■ Prix d'achat par un revendeur spécialisé (magasin d'articles sanitaires, magasin d'articles d'orthopédie, pharmacie, etc.)

■ Prix de vente conseillé pour l'utilisateur final

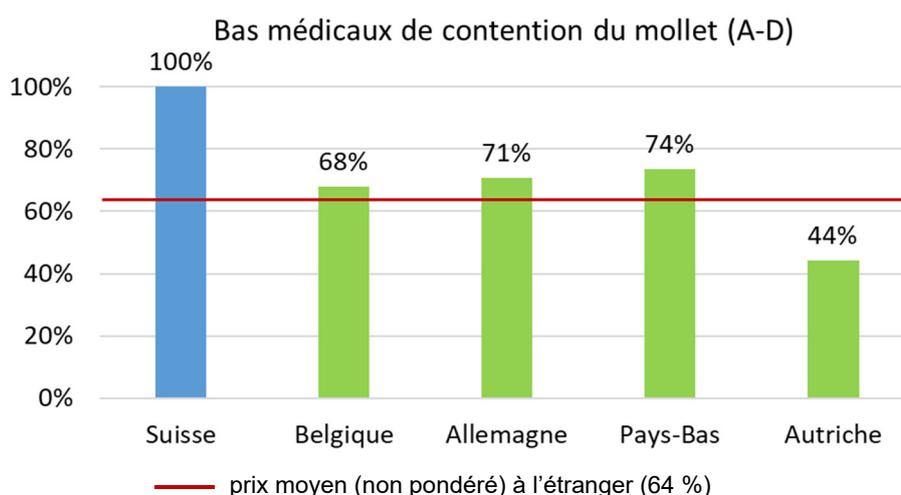
Source : Calculs de la Surveillance des prix



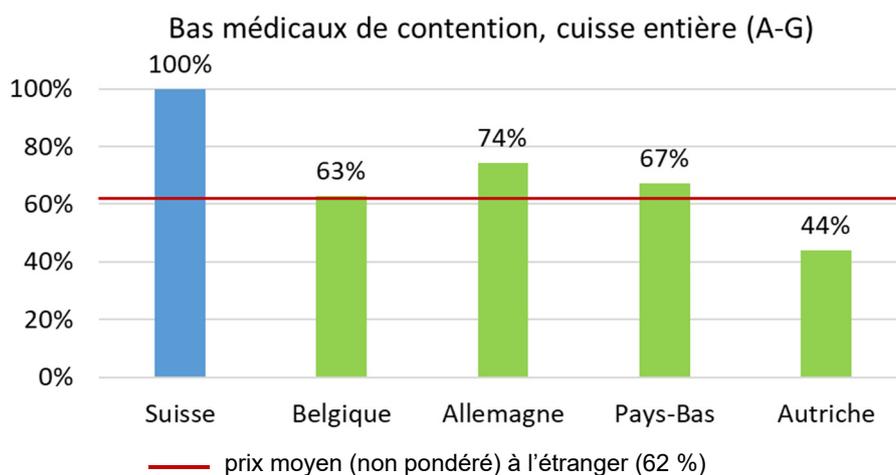
Comparaison internationale des prix de vente aux revendeurs spécialisés

Une comparaison internationale révèle que les prix de vente par les fabricants aux revendeurs spécialisés varient en fonction des pays. Les fabricants de bas de contention vendent leurs produits à l'étranger aux prix qui oscillent, en fonction du type de bas, en moyenne entre 62 % et 75 % des prix suisses. Le graphique 3 présente les prix moyens, toutes classes de contention confondues. Les tableaux au-dessous de chaque graphique montrent les résultats par classe.

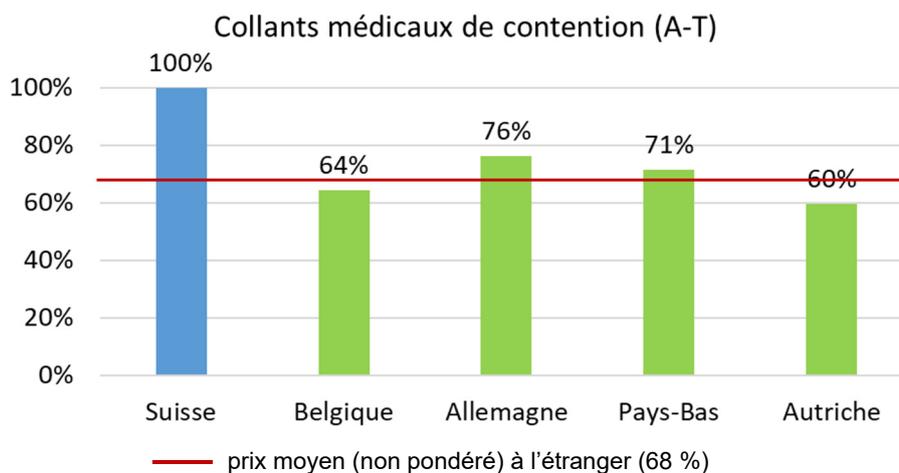
Graphique 3 : Prix moyens de vente aux revendeurs spécialisés en 2018 - comparaison internationale



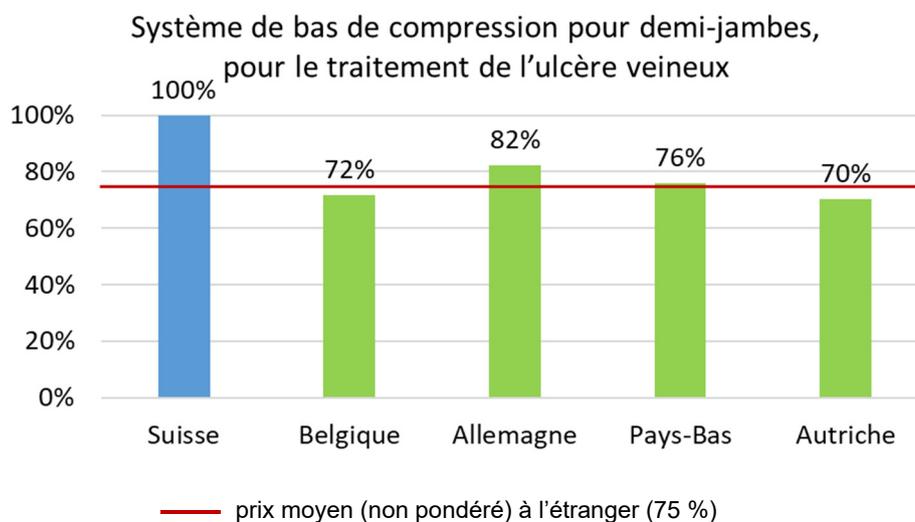
	Suisse	Belgique	Allemagne	Pays-Bas	Autriche
Classe I	100%	69%	72%	71%	46%
Classe II	100%	68%	70%	75%	44%
Classe III	100%	67%	71%	74%	43%



	Suisse	Belgique	Allemagne	Pays-Bas	Autriche
Classe I	100%	62%	77%	65%	47%
Classe II	100%	62%	72%	66%	44%
Classe III	100%	65%	74%	70%	42%



	Suisse	Belgique	Allemagne	Pays-Bas	Autriche
Classe I	100%	66%	81%	67%	62%
Classe II	100%	65%	76%	71%	59%
Classe III	100%	63%	72%	76%	58%



Source : Calculs de la Surveillance des prix

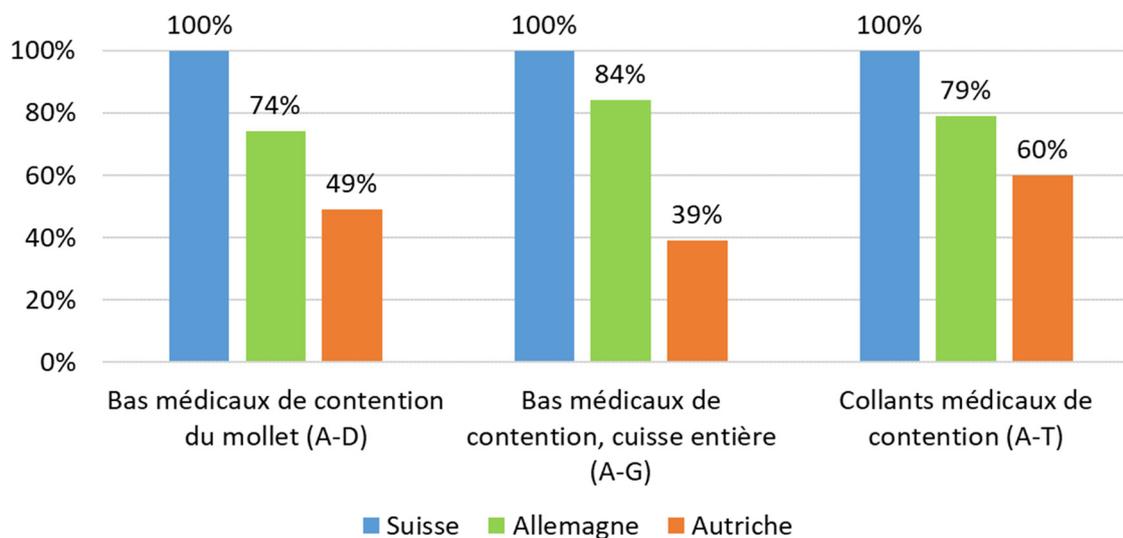
Comparaison internationale des prix de vente à l'utilisateur final

Une comparaison internationale des prix de vente à l'utilisateur final n'a été possible que de manière limitée, puisque nous ne disposons que de données pour trois fabricants. Une comparaison n'a été possible qu'avec l'Allemagne et l'Autriche. Selon les fabricants, ces pays peuvent être considérés comme comparables étant donné que les exigences techniques des bas, des classes de contention, systèmes de remboursement et des canaux de distribution y sont similaires.

Le graphique 4 présente les prix moyens, toutes classes de contention confondues (I, II et III). Par exemple, pour les bas de contention du mollet (A-D), le prix moyen de vente en Allemagne s'élève à 74% et en Autriche à 49% du prix suisse.



Graphique 4 : Prix de vente à l'utilisateur final (prix moyens conseillés) 2018
- comparaison internationale des prix



Source : Calculs de la Surveillance des prix

On peut en conclure qu'en fonction du pays, les différences de prix peuvent être assez importantes. Tandis qu'en Allemagne, les prix correspondent en moyenne à 80% des prix en Suisse, en Autriche les patients ne paient quasiment que la moitié.

3. Recommandations de la Surveillance des prix

Les résultats de notre analyse du marché des bas médicaux de contention en Suisse indiquent un taux élevé des marges commerciales prélevées par les revendeurs spécialisés. En ce qui concerne les règles de remboursement, nous avons constaté d'énormes différences entre les montants relatifs aux bas de contention fabriqués en série et les tarifs convenus pour des bas de contention confectionnés sur mesure. Enfin, une comparaison internationale des prix montre que les prix de vente des bas de contention à l'étranger sont considérablement plus bas qu'en Suisse.

En considérant que, selon l'art. 32, al. 1, LAMal, le système suisse de remboursement doit respecter les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (EAE), le Surveillant des prix recommande les mesures suivantes :

1. Les montants maximaux de remboursement dans la LiMA doivent se baser sur une comparaison internationale des prix et être actualisés annuellement.
2. Introduire une obligation de rembourser des bas de contention produits en série acquis à l'étranger afin d'accroître la concurrence sur le marché suisse.
3. Les tarifs des bas de contention confectionnés sur mesure qui sont inscrits dans la LiMA mais qui se réfèrent aux positions du tarif ASTO (Tarif des travaux techniques en orthopédie) doivent également être révisés.



Annexe

Annexe 1 : Classes de contention et indication de la compression élastique

Classe de contention	Indications
I (18-21 mmHg)	<ul style="list-style-type: none">• Formes débutantes de la maladie veineuse avec symptômes (lourdeurs, douleurs des jambes)• Travail en position debout ou assise prolongée / grossesse
II (23-32 mmHg)	<ul style="list-style-type: none">• Varices étendues/post-traitement interventionnel• Thrombose veineuse profonde / syndrome post-thrombotique/insuffisance veineuse chronique / lymphœdème
III (34-46 mmHg)	<ul style="list-style-type: none">• Insuffisance veineuse chronique / syndrome post-thrombotique / lymphœdème
IV (>49 mmHg)	<ul style="list-style-type: none">• Lymphœdème

Note : l'unité de pression est le millimètre de mercure (mmHg) ou l'hectopascal (hPa). 1 mmHg = 1,33 hPa.

Source : Glauser et al. (2012), Prévention de la maladie veineuse chronique : quels conseils donner à nos patients?, Rev Med Suisse 2012 ; 8 : pp. 306-310.



Annexe 2 : Comparaison des tarifs des bas de contention fabriqués en série (LiMA) et sur mesure (ASTO)

Bas médicaux de contention du mollet (A-D)

LiMA (bas en série)			Tarif ASTO (bas sur mesure)	
No pos.	Classe	Montant maximal de remboursement (1 paire, TVA comprise)	No pos.	Prix de la prestation* (1 paire, TVA comprise)
17.01.02.00.1	Classe II	73.80	5101.007 (LiMA: 17.10.01.00.1)	424.65
17.01.03.00.1	Classe III	78.30		
17.01.04.00.1	Classe IV	86.40		

*sans: prise de mesures, positions supplémentaires et accessoires

Bas médicaux de contention, moitié de cuisse (A-F)

LiMA (bas en série)			Tarif ASTO (bas sur mesure)	
No pos.	Classe	Montant maximal de remboursement (1 paire, TVA comprise)	No pos.	Prix de la prestation* (1 paire, TVA comprise)
17.02.02.00.1	Classe II	98.10	5101.008 (LiMA: 17.10.01.00.1)	492.60
17.02.03.00.1	Classe III	103.50		
17.02.04.00.1	Classe IV	111.60		

*sans: prise de mesures, positions supplémentaires et accessoires

Bas médicaux de contention, cuisse entière (A-G)

LiMA (bas en série)			Tarif ASTO (bas sur mesure)	
No pos.	Classe	Montant maximal de remboursement (1 paire, TVA comprise)	No pos.	Prix de la prestation* (1 paire, TVA comprise)
17.03.02.00.1	Classe II	106.20	5101.009 (LiMA: 17.10.01.00.1)	506.75
17.03.03.00.1	Classe III	111.60		
17.03.04.00.1	Classe IV	120.60		

*sans: prise de mesures, positions supplémentaires et accessoires

Collants médicaux de contention (A-T)

LiMA (collants en série)			Tarif ASTO (collants sur mesure)	
No pos.	Classe	Montant maximal de remboursement (1 paire, TVA comprise)	No pos.	Prix de la prestation* (1 paire, TVA comprise)
17.04.02.00.1	Classe II	126.00	5101.014 (LiMA: 17.10.01.00.1)	1045.65
17.04.03.00.1	Classe III	131.40		

*sans: prise de mesures, positions supplémentaires et accessoires

Bas de compression spéciaux

No pos.	Classe	Montant maximal de remboursement (LiMA, bas en série, TVA comprise)
17.05.01.00.1	Système de bas de compression pour demi-jambes, pour le traitement de l'ulcère veineux	90.00

Note concernant le tarif ASTO : le nombre des points de taxe, multiplié par la valeur du point de taxe définie dans la convention sur la valeur du point de taxe, détermine le prix de la prestation. La valeur du point tarifaire (VPT) est fixée actuellement à CHF 1.00.